

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 27 JUIN 2024
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 juin 2024 conformément à l'article L.2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme JANSOONE - CZAJKA (mandataire de Mme AFANASJEW), M. LEWANDOWICZ, Mme MERLIN, M. DELERUE, Mme BRUYANT, M.M. DELECOURT, BLARINGHEM (mandataire de M. CARDON), Mme BUGNON (mandataire de Mme PINTO), M.M. LALLOYER, JAZWIECKI (mandataire de Mme HEMERY), M. JOSSIEN (mandataire de M. WAGON), Mme BIALY (mandataire de Mme BELVAL), M. LAMBERT.

Excusés : Mme AFANASJEW (procuration à Mme JANSOONE-CZAJKA), M. CARDON (procuration à M. BLARINGHEM), Mme PINTO (procuration à Mme BUGNON), Mme BELVAL (procuration à Mme BIALY), Mme HEMERY (procuration à M. JAZWIECKI), M. WAGON (procuration à M. JOSSIEN).

Participaient à la réunion : Daphné KAJ secrétaire de mairie, Sabine MUCHA agent de gestion administrative, 1 journaliste.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame le Maire propose Stéphanie BUGNON qui accepte la fonction. Elle sera assistée de Madame Emeline BIALY en qualité d'auxiliaire.

La réunion commence selon l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DES PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2024 ;

Le procès-verbal est soumis au vote : **APPROUVÉ** à l'unanimité.

2- MODIFICATION DU TABLEAU ANNEXE POUR LA FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX – FIN DE DELEGATION D'UNE CONSEILLERE ;

Suite au souhait de Madame Céline BELVAL de mettre fin à sa délégation (commerces, artisanat et communication) il est nécessaire de modifier le tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonctions allouées aux membres du Conseil Municipal, selon les conditions fixées par délibération du 11 juin 2020.

Madame JANSOONE-CZAJKA fait lecture du courrier que Mme BELVAL Céline lui a adressé.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité :

- De modifier, à compter du 1er avril 2024, le tableau qui sera annexé à la présente délibération, qui récapitule l'ensemble des indemnités de fonctions allouées aux membres du Conseil Municipal, selon les conditions fixées par délibération du 11 juin 2020.

15 POUR - 0 CONTRE - 4 ABSTENTIONS

3- AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES :

Madame JANSOONE-CZAJKA donne la parole à MME MERLIN.

Un projet de délibération fixant les autorisations spéciales pour les événements familiaux a été soumis à l'avis de Comité Social Territorial du cdg62 lors de la séance du 29 janvier 2024. En effet, la délibération date de 2004 et n'est plus à jour. Ce projet ayant reçu un avis défavorable du collège des représentants du personnel, elle a été modifiée et peut aujourd'hui être soumise au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'instaurer des autorisations spéciales d'absence au profit des agents dans les conditions précisées dans la délibération ;
- D'autoriser Mme le Maire à mandater les dépenses nécessaires à l'application de cette délibération ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

4- CANTINE MUNICIPALE – RENOUELEMENT DE LA TARIFICATION SOCIALE :

Madame JANSOONE-CZAJKA donne la parole à MME BRUYANT.

Par délibération du 30 septembre 2021, le Conseil Municipal a mis en place le dispositif de la « cantine à 1€ » pour les élèves Pernois, à titre expérimental pour la période du 2 novembre 2021 au 7 juillet 2022. Le 5 juillet 2022, puis le 9 juin 2023, le renouvellement a été délibéré en modifiant la grille tarifaire suivante :

Tranches	Quotient familial	Tarifs
1	0 à 600	1 €
2	601 à 900	2,50€
3	901 à 1 300	3 €
4	1301 et +	3,50 €
Tranche 4 retenue pour les familles de Pernes qui ne présentent pas leur quotient familial.		

Madame Merlin précise que le quotient familial sera réclamé à l'inscription et fin janvier 2025.

Madame JANSOONE-CZAJKA propose de maintenir ces tarifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De reconduire pour l'année scolaire 2024 -2025 la tarification sociale « cantine à un euro »,

De maintenir la grille tarifaire adoptée le 9 juin 2023.

5 – INFORMATIONS DIVERSES :

a. Décisions du Maire.

Suite aux délégations qui m'ont été accordées par délibération du 20 novembre 2020 et en date du 30 septembre 2021 modifiant la précédente en ajoutant une délégation. 3 décisions ont été prises :

- Décision 2 ; Tarifs commission des fêtes pour la sortie concert de PATRICK BRUEL, le 15 octobre 2024 à Douai : 55€ (déplacement et place de concert) pour les Pernois, et 60€ (déplacement et place de concert) pour les Extérieurs.
- Décision 3 ; Tarifs du bois sur pied de la forêt communale s'élève à 20€ la stère.
- Décision 4 ; Signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants en partenariat avec l'association « 30 Millions d'Amis ». Renouvellement pour 2024 avec une participation financière de la Commune à hauteur de 360€.

b. Retour sur les Commissions :

- Commission Fêtes du 30/04/2024 : Foire de Printemps :

Les forains s'excusent de ne pas être présents à la réunion. Madame le Maire les recevra ultérieurement, ainsi que les pompiers qui ont dû partir en intervention.

Un hommage sera rendu à Monsieur Jean-Paul LELEU lors de la foire du 2 juin 2024.

Une proposition de remettre une médaille de la Ville et une fleur à Madame LELEU a été évoquée par le Comice Agricole et la Municipalité.

Le Comice s'est réuni en amont de la réunion afin d'anticiper la participation des différents partenaires. Un nouveau point sera fait en présence de Madame le Maire le 27 mai prochain.

Le Crédit Mutuel s'occupera de l'organisation de son stand, il faudra tout de même y mettre une table par la Commune.

Une troupe de danse sera présente dans les rues de la foire afin de faire plusieurs représentations dans la journée.

A cause du plan Vigipirate renforcé les pompiers ne pourront pas accueillir de public dans la caserne ni faire de démonstration de désincarcération. L'Amicale sera tout de même présente devant la caserne, ils assureront une vente de burgers/ restauration rapide.

L'association des motards sera de nouveau présente cette année, ils proposeront des balades aux alentours de Pernes.

Seuls les commerçants de la Place se sont manifestés afin de participer à cet évènement.

- Commission Sécurité du 22/05/2024 : Participation citoyenne :

1/ Intervention de l'Adjudant-chef MENERY sur le dispositif « Participation citoyenne » :

Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'Etat.

Un débat public doit être programmé en présence de la Gendarmerie afin de proposer et présenter la mission de ; Citoyen Référent.

Il faudra définir les quartiers à représenter.

Tous les habitants pourront prétendre à être référent, mais c'est Madame le Maire qui prendra la décision finale après vérification des casiers des postulants. Il s'agit d'une mission de 3 ans.

Il y aura d'autres précisions lors du débat public.

2/ Questions diverses :

Monsieur BLARINGHEM demande si la Commune pourrait envisager une réflexion de recrutement d'un policier municipal en regroupant plusieurs communes afin de réduire les coûts pour les collectivités.

Madame le Maire va voir avec Camblain-Châtelain et Calonne-Ricouart.

Des câbles de fibres ont été changés dans la Rue de la Gare. Des plaques ont été abimées par l'entreprise afin de mieux accéder aux câbles.

Durant les travaux de cette rue, les interventions ont été suspendues.

La Municipalité s'engage à rester vigilante en vérifiant l'identité des entreprises afin d'éviter de nouvelles dégradations. Le touret est toujours présent.

Monsieur DELECOURT pense que la citerne souple Chemin du Bois diminue. Monsieur DELERUE s'engage à aller vérifier.

c. Point sur les travaux :

Monsieur LEWANDOWICZ informe :

- *Rue de la Gare :*

- Reste à faire : Remise à niveaux regards eaux pluviales (7) commune,
Remise à niveau regards eaux usées (5) TernoisCom,
Remise à niveau bouches à clés TernoisCom
- Pas de marquage au sol à faire, ligne blanche séparative à partir de 5000 véhicules /jour, actuellement 3500 véhicules/jour,
- La réfection des trottoirs à l'angle de la rue de la Gare et de la rue du Guit seront fait par la Commune.
- *Salle des Associations :*

Suite à la présence de la mэрule, et l'intervention de VALMI pour éradiquer ce champignon les travaux aux murs et plafonds peuvent être faits.

d. Point sur les finances :

Madame Merlin informe des chiffres de réalisations dans chaque section (investissement et fonctionnement) au terme du 1^{er} semestre 2024.

BUDGET 2024- SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'Investissement	BP 2024	Réalisés 2024
Total des dépenses	483 458,41 €	225 470,17 €
Recettes d'Investissement	BP 2024	Réalisés 2024
Total des recettes	483 458,41 €	223 193,40 €

BUDGET 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement	BP 2024	Réalisés 2024
Total des dépenses	1 195 085,02 €	473 578,52 €
Recettes de Fonctionnement	BP 2024	Réalisés 2024
Total des recettes	1 195 085,02 €	666 865,78 €

e. Les caméras :

Monsieur DELERUE informe que 8 caméras sont venues compléter les 9 caméras déjà présentes sur Pernes. Certaines d'entre elles peuvent désormais lire les plaques d'immatriculation et enregistrer les excès de vitesse de plus de 120 km/h.

M. JAZWIECKI demande pourquoi 120km/h et non pas moins. Mme JANSOONE-CZAJKA répond que ce sont les paramètres proposés.

f. Programme « Villages d'Avenir » :

Madame JANSOONE-CZAJKA informe que le Gouvernement a annoncé le 15 juin 2023, le programme « Villages d'Avenir », il est l'un des grands axes de « FRANCE RURALITES ».

Ce programme permet aux territoires ruraux d'être accompagnés en favorisant l'émergence et la réalisation de leurs projets.

Objectif : Aider les communes rurales, porteuses d'une dynamique globale, à réaliser leurs projets de développement à travers un accompagnement en ingénierie.

La Commune de Pernes a candidaté et a été retenue pour ce programme.

Après divers échanges, le complexe scolaire Dollet qui a besoin d'un coup de jeune semble répondre aux critères pouvant être retenus.

Les services de l'Etat du Pas-de-Calais ont désigné une cheffe de projet Villages d'Avenir.

Une rencontre a eu lieu dernièrement avec le Préfet et ses services... Le projet trouve sa place dans ce dispositif. Un diagnostic est nécessaire pour établir les travaux à réaliser ; celui-ci entre dans le programme ; une fiche action descriptive du projet sera transmise aux services de l'Etat.

g. Vente du Moulin :

Madame JANSOONE-CZAJKA annonce que la vente est bien effective. Elle a été réalisée entre l'EPF et Monsieur VICTOR le 30 avril 2024.

h. Tour de garde des Elections Législatives du 30 juin 2024 :

Le tableau d'organisation est proposé aux élus pour la tenue du bureau ainsi que pour le dépouillement.

Un autre tableau sera fait pour le 2nd tour le 7 juillet 2024.

L'ordre du jour étant terminé.

La séance est levée : 19h15



